

3. FINANCES

3.1 Préparation passage en M4

Le passage prévu à la comptabilité M4 (nomenclature comptable des SPIC) au 01/01/2024 à la demande de la Chambre régionale des Comptes va impacter le SMICTOM principalement au niveau de la gestion de son actif et de ses amortissements.

En effet, contrairement à ce qui est fait aujourd'hui en M14, le SMICTOM devra :

- Réaliser les amortissements de tous les biens inscrits à son actif alors qu'aujourd'hui les biens immobiliers (bâtiments, installations et éléments de process,...) ne sont pas amortis
- Réaliser les amortissements des biens au prorata temporis à compter de leur mise en service et non plus au 01/01 de l'année suivante

Dans cette optique, les services du SMICTOM, en collaboration avec la Trésorerie de Sélestat, travaillent au « nettoyage » de l'actif de l'établissement depuis ce printemps.

Si cette tâche est plus aisée pour les biens pour lesquels l'amortissement est déjà de mise au SMICTOM (biens mobiliers, études,...), elle est d'autant plus ardues pour les biens immobiliers que le passage emporte pour le SMICTOM l'obligation de reprendre sur une année (sous conditions sur 5 ans) l'ensemble des amortissements des biens inscrits à son actif acquis à partir de 1996 et non encore amortis.

Le Comité-Directeur,

Après en avoir délibéré :

Décide :

- De sortir l'actif l'ensemble des biens acquis avant 1996 soit 11 910 191,66 euros : il s'agit principalement des bâtiments originels de l'UTC de Scherwiller de 1992 (centre de tri-compostage, garage, bâtiment administratif, déchèterie de Scherwiller,...), de l'ancienne déchèterie de Barr,....
- De sortir de l'actif tous les biens qui ont été détruits, mis au rebut ou qui ne sont plus mis à l'exploitation du service pour 26 725 188,73 euros : il s'agit notamment des installations de compostage et de traitement des odeurs victimes de l'incendie de 2018, des installations du CSDND dont le site n'est plus en exploitation (sauf installations techniques nécessaires au suivi du site – piézomètres, torchère, ...) et les différents centres de tri qui seront remplacés par celui en cours d'achèvement du fait des extensions des consignes de tri.
- De l'amortissement des biens restant sur 20 ans pour les bâtiments et ouvrages et sur 15 ans pour les installations techniques et éléments de process afin de les amortir au prorata temporis de la durée résiduelle et de considérer ces biens comme amortis ensuite. Il s'agit d'une opportunité ouverte par

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères d'Alsace Centrale

2, rue des Vosges - 67750 SCHERWILLER - Tél. : 03.88.92.27.19 – Fax : 03.88.92.27.01

Messagerie : courrier@smictom-alsacecentrale.fr – Site Internet : www.smictom-alsacecentrale.fr

N°SIRET : 256 702 960 00012 – Code APE : 3811Z

la M14 sur une valeur à neuf de 15 261 196,40 euros. Il s'agit principalement du nouveau bâtiment administratif, des aménagements sur les déchèteries, du bâtiment d'accueil du CSDND,....

Les autres éléments de l'actif seront ensuite amortis selon les règles édictées par la M4.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme
A Scherwiller, le 27 novembre 2023

Le Président par délégation,



Nicolas PIERAUT
Directeur



Date de mise en ligne : 28 novembre 2023